

Bulletin d'inscription

49^e Salon des artistes locaux



Bulletin à retourner par mail : pole.culturel@ville-houilles.fr ou par courrier à :
Mairie de Houilles - Pôle Culturel • Salon des artistes locaux • 16 rue Gambetta
• CS 80330 • 78800 Houilles, dûment complété, avant le **samedi 15 octobre 2022**.

M. M^{me} Nom : Prénom :
Pseudo d'artiste (facultatif) :
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail : Téléphone :

J'accepte de recevoir les informations de La Graineterie par voie électronique :

Oui Non Je les reçois déjà

Les œuvres à exposer

① Titre :
Nature de l'œuvre (*) :
Dimensions (cadre compris) :
Valeur d'assurance de l'œuvre (en €) (**):

② Titre :
Nature de l'œuvre (*) :
Dimensions (cadre compris) :
Valeur d'assurance de l'œuvre (en €) (**):

③ Titre :
Nature de l'œuvre (*) :
Dimensions (cadre compris) :
Valeur d'assurance de l'œuvre (en €) (**):

Je participe au(x)

Prix du public
 Prix des enfants
 Prix de la Ville

Prix du public
 Prix des enfants
 Prix de la Ville

Prix du public
 Prix des enfants
 Prix de la Ville

Les participants souhaitant exposer des photographies joignent nécessairement à cet envoi des visuels de leur(s) proposition(s).

(*) Préciser de façon détaillée la ou les technique(s) utilisée(s).

(**) Pour plus d'informations sur la valeur d'assurance, se référer à l'article 5 du règlement.

Je soussigné(e) déclare accepter le règlement du
49^e Salon des artistes locaux et prends l'engagement écrit de me conformer à ses
dispositions.

À, le Signature

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES

10.1 - Généralités

Dans le cadre de l'appel à participation pour le Salon des artistes locaux, la Ville de Houilles est amenée à traiter des données à caractère personnel. Le traitement des données notifiées sur la fiche d'inscription a pour but de permettre la gestion de la participation au prochain Salon des artistes locaux. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public. Le recueil de ces informations est obligatoire. À défaut, la candidature ne pourra être prise en compte. Le destinataire de ces données est La Graineterie, le Pôle culturel / centre d'art de la Ville de Houilles ainsi que le Service de l'Administration générale et le prestataire d'assurance de la Ville de Houilles. Ces données seront conservées sur une durée de 3 ans maximum.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le participant bénéficie de droits sur ses données à caractère personnel. Il peut accéder et obtenir copie des données le concernant, s'opposer au traitement de ses données, les faire rectifier ou les faire effacer. Il dispose également du droit à la portabilité de ses données, du droit à la limitation du traitement de ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

Il est possible d'exercer ces droits en contactant : rgpd@ville-houilles.fr ou en adressant un courrier postal à : RGPD, Mairie de Houilles, Hôtel de Ville, 16 rue Gambetta, CS 80330, 78800 Houilles. Le candidat dispose également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

10.2 - Diffusion élargie des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation du catalogue d'exposition et des plannings de permanences du Salon des artistes locaux, la Graineterie, le Pôle culturel / centre d'art de la Ville de Houilles est amené à utiliser les données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, téléphone, email, site web, ville d'habitation.

Le traitement de ces données a pour but de promouvoir la participation au salon des artistes locaux et permettre aux visiteurs intéressés par une œuvre de contacter l'artiste. Ces données sont collectées sur la base d'un consentement (sur la fiche d'inscription), qui peut être retiré à tout moment en envoyant un courrier électronique à pole.culturel@ville-houilles.fr avec, en objet : « Mes données personnelles ». Le recueil de ces informations est facultatif. À défaut, les données précitées ne seront pas diffusées. Ces données seront conservées sur une durée de 10 ans maximum au sein de la Ville de Houilles.

10.3 Lettre d'information

Afin de promouvoir ses manifestations, La Graineterie, le Pôle culturel / centre d'art de la Ville de Houilles diffuse des lettres d'informations numériques. Pour cela, les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées : nom, prénom et adresse électronique.

Pour plus d'informations sur la gestion des données à caractère personnel, la politique de confidentialité est disponible sur le site internet de La Graineterie : lagraineterie.ville-houilles.fr/politique-de-confidentialite-graineterie.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ARTICLE 3 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ouvert gratuitement à tous les artistes locaux (Houilles et proximité) à partir de 16 ans, le salon expose tous types de créations picturales (huile, aquarelle, gouache, techniques mixtes...), graphiques (dessin, collage, pastel...), sculpturales (pierre, terre, céramique, bois...) ou photographiques (tirage numérique, argentique, diapositive, polaroid...).

Il s'agit uniquement d'œuvres originales : la copie à l'identique d'œuvres de même nature est interdite. Les œuvres déjà exposées dans un précédent Salon des artistes locaux à Houilles, ne peuvent l'être une nouvelle fois. Pour assurer la qualité de cette manifestation et afin de pouvoir accueillir, dans la limite des places disponibles, tous les artistes souhaitant y participer :

- **le nombre d'œuvres exposées par chaque artiste est limité en fonction du format de celles-ci.**
- la Ville de Houilles se réserve le droit de limiter le nombre des œuvres exposées en fonction de l'espace disponible. À cet effet, et au regard des éditions passées, la Ville de Houilles se réserve le droit de diminuer le nombre d'œuvres présentées par chaque participant au-delà de 250 œuvres proposées.

Dans tous les cas, ne pourront être présentées :

- les œuvres ayant un caractère manifeste d'injure ou d'obscénité ;
- celles dont la publicité et l'inconvenance seraient susceptibles de porter atteinte à la bonne tenue générale de l'exposition.

Le contrôle de l'intégrité de ces œuvres s'effectue à l'occasion des journées de dépôt et d'accrochage.

La Ville de Houilles se réserve alors le droit d'en refuser la présentation au public.

Le nombre d'œuvres exposées et leurs dimensions sont déterminés comme suit :

Œuvres picturales, graphiques et photographiques : 3 possibilités (h/l, cadre compris)

- moins de 41 x 33 cm = 3 œuvres,
- de 41 x 33 cm (inclus) à 61 x 50 cm (inclus) = 2 œuvres,
- plus de 61 x 50 cm = 1 œuvre.

Sculptures : 3 possibilités (l, p, h)

Les sculptures ne doivent pas excéder 180 x 60 x 60 cm (socle inclus). L'exposant s'assure de leur stabilité et le cas échéant prévoit un socle adapté.

- moins de 25 x 25 x 35 cm = 3 œuvres,
- de 25 x 25 x 35 cm à 40 x 40 x 60 cm (inclus) = 2 œuvres,
- plus de 40 x 40 x 60 cm = 1 œuvre.

Chaque participant ne peut exposer plus de trois œuvres, toutes catégories confondues.

Pour évaluer les différentes possibilités de formats, se reporter aux deux paragraphes précédents.

ARTICLE 4 / ACCROCHAGE

Si les œuvres picturales ou photographiques exposées nécessitent un encadrement, chaque participant est libre de ses choix dans la limite d'un encadrement simple (pas de matériau précieux ou de baguette trop chargées). Toutefois, les sous-verres ne sont pas acceptés (les cadres doivent présenter des baguettes).

Toutes les œuvres doivent être munies d'un système d'attache solide, adapté à des crochets de cimaises. En ce qui concerne les sculptures, celles-ci doivent être stables.

La Ville de Houilles fournit une sélection de matériel répondant à des conditions muséographiques d'exposition et d'éclairage.

Socles, vitrines hautes, cimaises (tiges d'accroche) avec crochets, matériel de contrôle des lumens (puissance de l'éclairage) sont mis à disposition dans la limite des stocks existants.

L'artiste dégage la Ville de Houilles de toute responsabilité quant aux dégâts que pourrait entraîner un système d'accrochage inadapté aux crochets de cimaises ou une sculpture (à poser) instable sur un socle. La Ville de Houilles décidera de l'emplacement de chacune des œuvres, sans que les artistes ne puissent élever de réclamation.

ARTICLE 5 / ASSURANCE

La Ville de Houilles prend à sa charge l'assurance couvrant l'ensemble du Salon contre le vol, le vandalisme ou la détérioration accidentelle, totale ou partielle des œuvres. La valeur d'assurance de chaque œuvre devra être impérativement précisée par les participants (cette valeur correspond aux frais de réalisation de l'œuvre et non à son prix de vente). Dans le cas d'œuvres ayant un prix de vente défini, leur valeur d'assurance ne pourra excéder 70% du prix de vente et ce, dans une limite maximale de 1500€ par œuvre. Toutefois, les artistes peuvent contracter une assurance complémentaire.

Protection des données personnelles

49^e Salon des artistes locaux

Vous allez participer à l'exposition du Salon des artistes locaux, dans le cadre du mois de la création locale de la ville de Houilles. Dans le cadre de cette exposition, un catalogue d'exposition est réalisé par La Graineterie et mis à la disposition des visiteurs. Ce document est également téléchargeable sur le site internet de La Graineterie. Celui-ci met en valeur la participation de chaque artiste et cite ainsi vos nom, prénom, nom d'artiste éventuel, lieu de résidence (code postal + ville), votre e-mail ou numéro de téléphone.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, il est nécessaire d'obtenir votre consentement pour diffuser ces données personnelles. Si vous ne nous donnez pas votre accord, ces informations ne pourront figurer sur le catalogue.

Je soussigné.e,,
autorise La Graineterie, Pôle culturel et centre d'art de la Ville de Houilles, à diffuser mon nom, prénom, nom d'artiste éventuel, lieu de résidence (code postal + ville), ainsi que mon e-mail ou numéro de téléphone dans le catalogue d'exposition mis à la disposition des visiteurs et téléchargeable sur le site internet de la Graineterie.

Oui

Non

Date : | | | | | | | |

Signature du responsable :

Le traitement de ces données a pour but de citer les participants à l'exposition du Salon des artistes locaux. Ces données sont collectées sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en envoyant un mail à pole.culture@ville-houilles.fr avec, en objet : « Mes données personnelles ». Le recueil de ces informations est facultatif. À défaut, votre nom, prénom, lieu de résidence (code postal + ville), votre e-mail ou numéro de téléphone, ne seront pas diffusés. Ces données seront conservées sur une durée maximum de 5 ans au sein de la Ville de Houilles.

Conformément à la loi « Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée », vous bénéficiez de droits sur vos données. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également du droit à la portabilité de ces données, du droit à la limitation de leur traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer ces droits, veuillez adresser un courriel à rgpd@ville-houilles.fr ou un courrier postal à : RGPD, Mairie de Houilles, Hôtel de Ville, 16 rue Gambetta, CS 80330, 78800 Houilles. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.